

Le Centre de Gestion de l'Eure est organisateur de l'examen professionnel d'Agent social principal de 2^{ème} classe pour le compte des Centres de Gestion du Calvados, de l'Eure, de la Manche, de l'Orne et de la Seine-Maritime.

Les dates d'inscription à l'examen professionnel d'Agent social principal de 2^{ème} classe

Retrait des dossiers : du 20 mars 2018 au 11 avril 2018

Date limite de dépôt des dossiers : le 19 avril 2018

Date des épreuves d'admissibilité : le 18 octobre 2018

Nombre de dossiers reçus :	20	dossiers			
Nombre de candidats admis à concourir :	20	candidats			
Nombre de candidats présents à l'épreuve écrite :	14	candidats	soit :	70.00%	des candidats admis à concourir
Nombre de candidats absents à l'épreuve écrite :	6	candidats	soit :	30.00%	des candidats admis à concourir
Nombre de candidats ayant demandé un aménagement d'épreuve :	0 candidat a demandé un aménagement d'épreuve				
	Nature de l'aménagement :		Néant		

1) Le jury d'admissibilité :

Le jury s'est réuni le 30 novembre 2018 au Centre de Gestion de l'Eure à 15 heures 30 et a statué sur les candidats admis à passer l'épreuve orale de **l'examen professionnel d'Agent Social principal de 2^{ème} classe** à l'issue de l'épreuve écrite. Tous les candidats ont respecté les consignes en ce qui concerne la rédaction des copies (aucun signe distinctif n'a été remarqué).

Après avoir exposé anonymement toutes les notes des candidats aux membres du jury, ces derniers ont arrêté la liste des candidats admis à passer l'épreuve orale de **l'examen professionnel** d'Agent Social principal de 2^{ème} classe.

Seuls sont autorisés à se présenter à l'épreuve orale, les candidats ayant obtenu une note égale ou supérieure à 5 sur 20 à l'épreuve écrite (article 1 du décret n° 2007-117 du 29 janvier 2007 fixant les modalités d'organisation des examens professionnels prévus par les articles 8 et 15 du décret n° 92-849 du 28 août 1992 portant statut particulier du cadre d'emplois des agents sociaux territoriaux).

Le dernier candidat admis à passer l'épreuve orale a obtenu une note à l'épreuve écrite de 7.50 / 20.

Le jury a donc déclaré 14 candidats admis à passer l'épreuve orale.

6 candidats n'ont pas été autorisés à passer l'épreuve orale. En effet, ces 6 candidats admis à concourir ne se sont pas présentés à l'épreuve écrite.

2) Le jury d'admission :

Le jury plénier s'est réuni le 9 janvier 2019 au Centre de Gestion de l'Eure à 15 heures 30 pour statuer sur la liste des candidats admis à l'examen professionnel d'agent social de principal de 2^{ème} classe à l'issue des épreuves écrite et orale.

L'épreuve orale d'admission s'est déroulée le 9 janvier 2019 de 8h30 à 14 heures 30.

Après avoir exposé anonymement toutes les notes des candidats aux membres du jury plénier, ces derniers ont arrêté la liste des candidats admis à **l'examen professionnel** d'Agent Social principal de 2^{ème} classe et ont déclaré admis 13 candidats (seuil d'admission à 10.00/20 de moyenne générale).

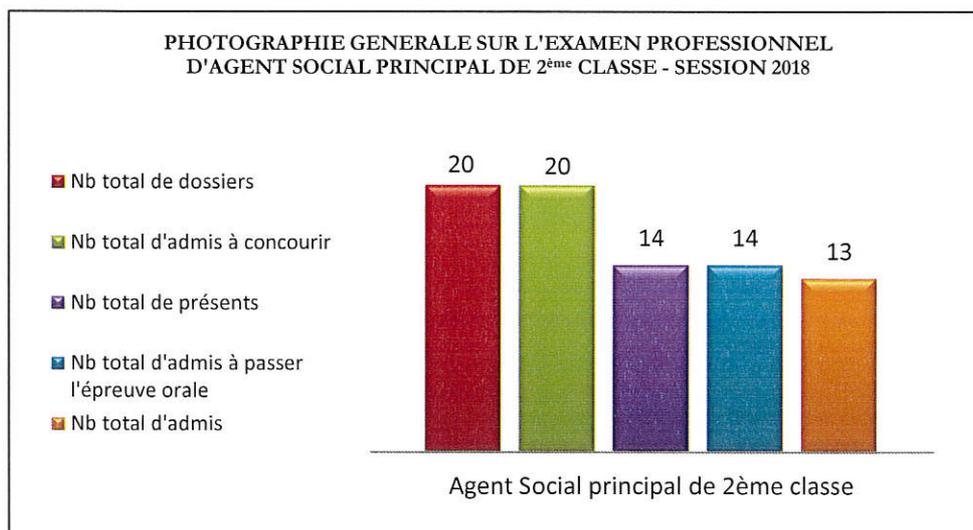


TABLEAU RECAPITULATIF :

**EXAMEN PROFESSIONNEL D'AGENT SOCIAL PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE
SESSION 2018**

**QUELQUES CHIFFRES SUITE A L'EPREUVE ECRITE DE L'EXAMEN
PROFESSIONNEL D'AGENT SOCIAL PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE – SESSION 2018**

Pour rappel : Nature de l'épreuve écrite :

L'épreuve « d'admissibilité » est une épreuve écrite à caractère professionnel, portant sur les missions incombant aux membres du cadre d'emplois. Cette épreuve consiste, à partir de documents succincts remis au candidat, en trois à cinq questions appelant des réponses brèves ou sous forme de tableaux et destinées à vérifier les capacités de compréhension du candidat et son aptitude à retranscrire les idées principales des documents (*durée : une heure trente ; coefficient 2*).

Cette épreuve est anonyme et fait l'objet d'une double correction.

Sont autorisés à se présenter à l'épreuve orale les candidats ayant obtenu une note égale ou supérieure à 5 sur 20 à l'épreuve écrite.

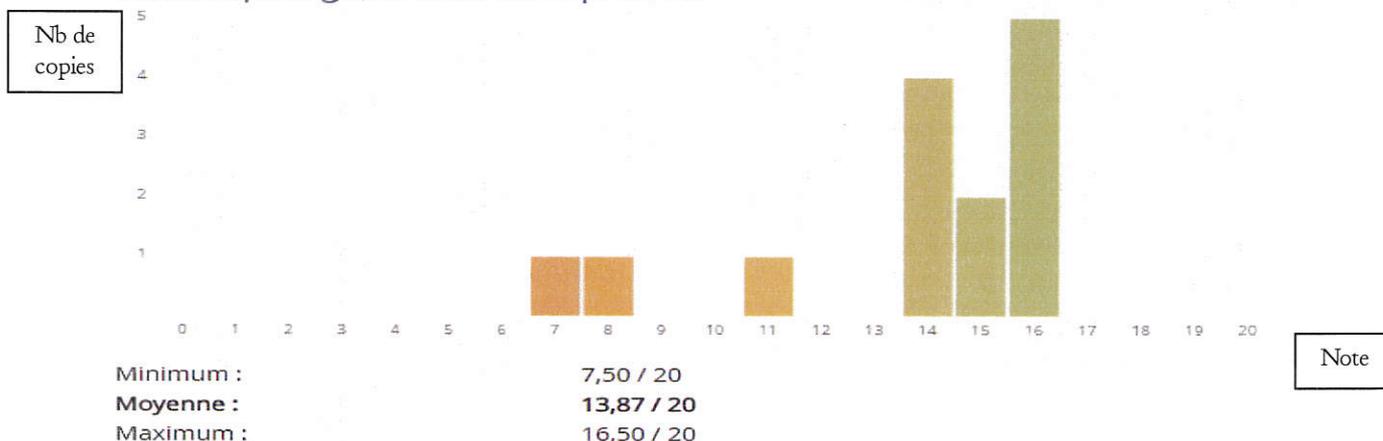
	Nb de candidats inscrits	Nb de candidats autorisés à concourir	Nb de candidats absents à l'épreuve écrite	Nb de candidats présents à l'épreuve écrite	Taux d'absentéisme à l'épreuve écrite	Taux de présence à l'épreuve écrite	NOTE la plus haute et la plus basse sur 20 de l'épreuve écrite	Moyenne générale des candidats, après l'épreuve écrite	A été déclaré admissible, par le jury, tous les candidats ayant reçu une note \geq à	Nb de candidats déclarés admis à passer l'épreuve orale (Jury du 30/11/2018)	Taux concernant les candidats déclarés admis à passer l'épreuve orale par rapport aux nb de candidats admis à concourir
Agent social principal de 2 ^{ème} classe (2016)	20 (54)	20 (51)	6 (7)	14 (44)	30.00% (13.73%)	70.00% (86.27%)	3 à 5 questions : 16.50/7.50 (20.00/1.50)	13.87/20 (11.81/20)	5.00/20	14 (36)	70.00% (70.59%)

**REPARTITION DES NOTES DE L'EPREUVE ECRITE DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL
D'AGENT SOCIAL PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE – SESSION 2018**

Candidats

Nombre de candidats : 20
 Nombre d'absents : 6
 Nombre de présents : 14

Statistiques générales de l'épreuve



QUELQUES CHIFFRES SUITE A L'EPREUVE ORAL DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL D'AGENT SOCIAL PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE - SESSION 2018

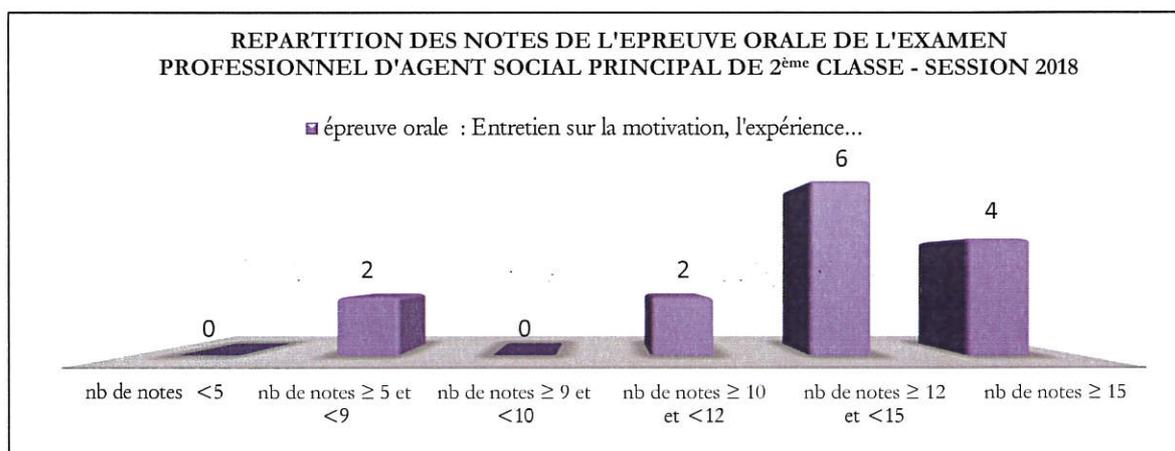
Pour rappel : Nature de l'épreuve orale :

Un entretien destiné à permettre d'apprécier l'expérience professionnelle du candidat, sa motivation et son aptitude à exercer les missions qui lui seront confiées. Cet entretien débute par une présentation par le candidat de son expérience professionnelle sur la base d'un document retraçant son parcours professionnel et suivie d'une conversation.

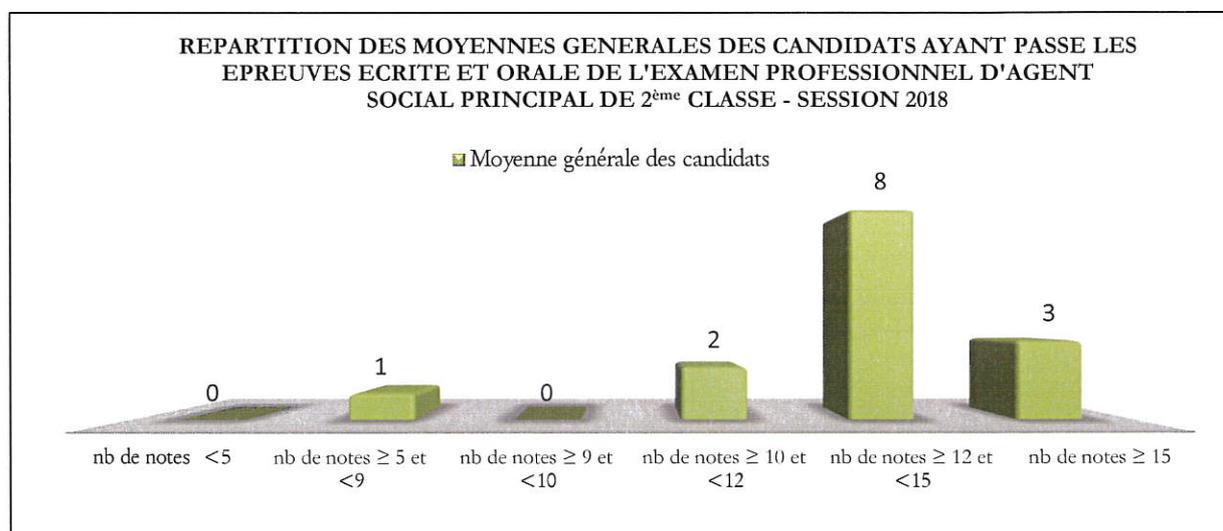
Ce document, établi conformément au modèle fixé par arrêté du ministre chargé des collectivités locales, est fourni par le candidat au moment de l'inscription et remis au jury préalablement à cette épreuve (*durée : quinze minutes dont cinq minutes au plus d'exposé ; coefficient 3*).

	Nb de candidats déclarés admis à passer l'épreuve orale (Jury du 30/11/2018)	Nb de candidats présents à l'épreuve orale	Note la plus haute et la plus basse sur 20 de l'épreuve orale	Moyenne générale de l'épreuve orale	Moyenne générale sur 20 de tous les candidats présents aux épreuves (épreuves écrite + orale) (en tenant compte des coefficients de chaque épreuve)	Moyenne générale la plus haute et la plus basse sur 20	Nb de candidats ayant une moyenne générale supérieure à 10.00/20	Nb de candidats déclarés admis (Jury du 9/01/2019)	Seuil d'admission attribué par le jury :
Agent social principal de 2 ^{ème} classe (2016)	14 (36)	14 (36)	Entretien (motivation, aptitude...) : 18.00/8.00 (20.00/3.00)	Entretien (motivation, aptitude...) : 12.82/20 (14.39/20)	13.24/ 20 (14.14/ 20)	16.60/ 8.30 (19.80/ 6.30)	13 SUR 14 (34 sur 36)	13 (34)	10.00/20 (10.00/20)

REPARTITION DES NOTES DE L'EPREUVE ORAL DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL D'AGENT SOCIAL PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE – SESSION 2018



REPARTITION DES MOYENNES GENERALES OBTENUES PAR LES CANDIDATS A L'ISSUE DES EPREUVES ECRITE ET ORALE DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL D'AGENT SOCIAL PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE – SESSION 2018



REMARQUES DU JURY SUR LES EPREUVES ECRITE ET ORALE D'ADMISSION

Epreuve écrite :

Le sujet que devait traiter les candidats ne comportait pas de difficultés particulières. Cette épreuve requiert principalement des capacités d'analyse et, de fait, ne doit pas faire appel aux connaissances personnelles du candidat.

Les réponses se trouvaient dans le sujet. La majeure partie des candidats a su analyser les documents fournis afin de répondre aux questions.

Le niveau de ces derniers est plutôt correct. Néanmoins 2 candidats ont éprouvé des difficultés à retranscrire les réponses aux questions sans toutefois avoir une note éliminatoire.

Epreuve orale :

Pour rappel, cette épreuve consiste en un entretien destiné à permettre d'apprécier l'expérience professionnelle du candidat, sa motivation et son aptitude à exercer les missions qui lui seront confiées. Cet entretien débute par une présentation par le candidat de son expérience professionnelle (...), suivie d'une conversation (durée : 15 min, dont **5 min au plus d'exposé** ; coefficient 3).

Le niveau de l'ensemble des candidats est assez correct dans l'ensemble sans pour autant être exceptionnel.

Les membres du jury ont constaté des difficultés certaines dans la présentation de l'exposé effectué par les candidats :

- Trop court (aux alentours de 3 mn),
- Problème de gestion du temps (interruption par les examinateurs au terme de 5 mn d'exposé),
- Trop confus / pas de logique,
- Difficultés à mettre en avant l'expérience et les compétences professionnelles pour certains candidats,

Ces difficultés viennent d'un réel manque de préparation.

Les examinateurs de cette épreuve ont relevé globalement d'importantes lacunes concernant la connaissance de l'environnement territorial. En effet, en dépit des questions simples qui étaient posées, un grand nombre de candidats se sont trouvés en difficulté dès que ces dernières faisaient référence à la culture territoriale. Certains candidats ne maîtrisent pas « l'organisation territoriale ». Ceci est sûrement dû à l'exercice de leur mission sur le terrain ou dans un lieu déconcentré (crèche...) et donc peu de contact avec l'administration « centrale » et les services ressources. Pour rappel, les candidats sont tous en poste dans une collectivité territoriale d'où l'inquiétude des membres du jury.

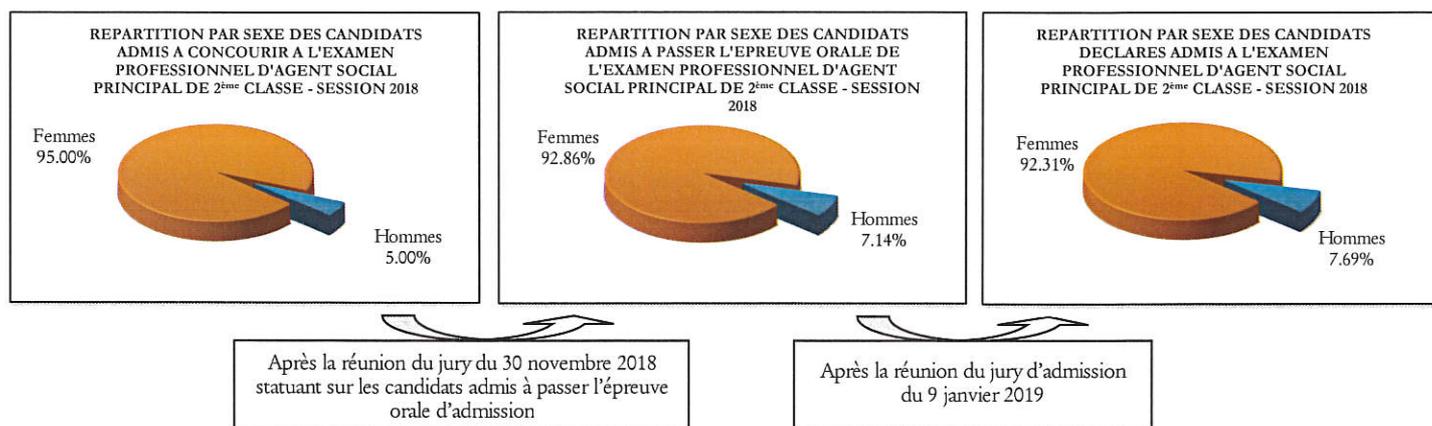
De plus, le jury a remarqué un manque avéré de curiosité et souligne que les candidats ne se projettent pas et, de fait, n'ont pas de projet professionnel à court, moyen et long terme. Les candidats se limitent uniquement au poste qu'ils occupent actuellement.

A contrario, les candidats se rattrapent sur les questions concernant leur métier, leurs fonctions. Ces derniers, pour la plupart, ont montré un certain attrait à ce qu'ils faisaient, sans toutefois pouvoir, chez certains, déceler, une réelle motivation.

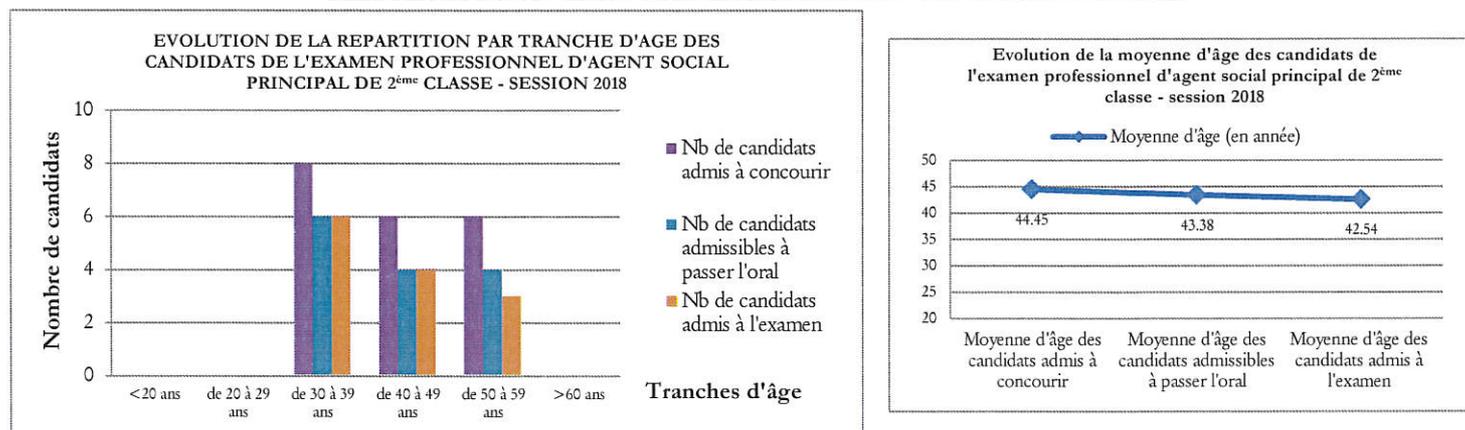
Le jury invite les candidats à mieux préparer leur présentation que se soit sur la forme et sur le fond. Il rappelle que cette dernière est le point de départ à la conversation avec le jury.

Photographie sur le profil des candidats :

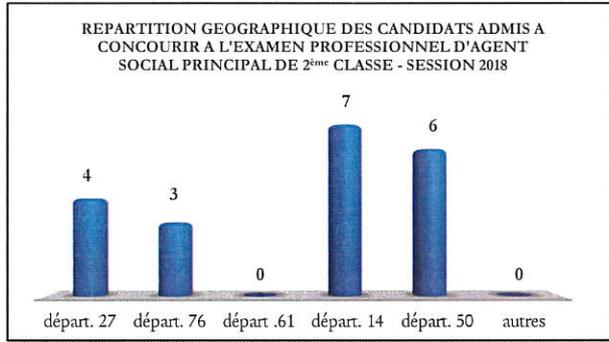
REPARTITION PAR SEXE DES CANDIDATS



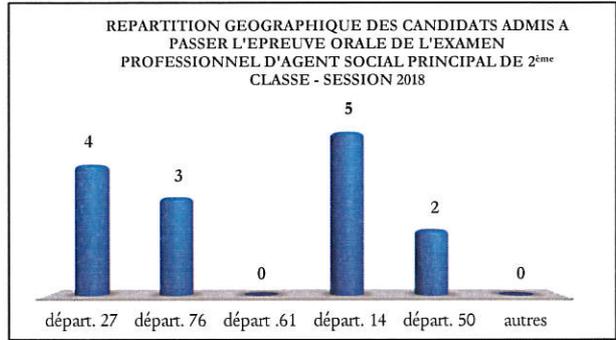
REPARTITION DES CANDIDATS PAR TRANCHE D'AGE



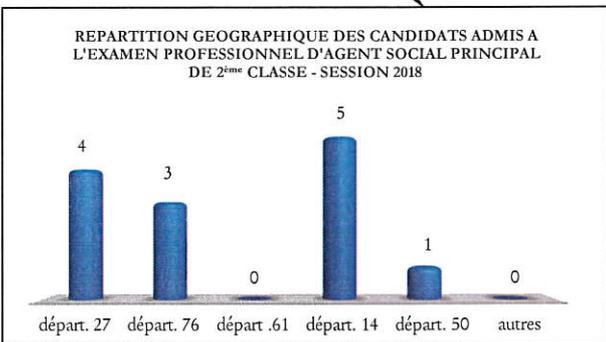
REPARTITION GEOGRAPHIQUE DES CANDIDATS



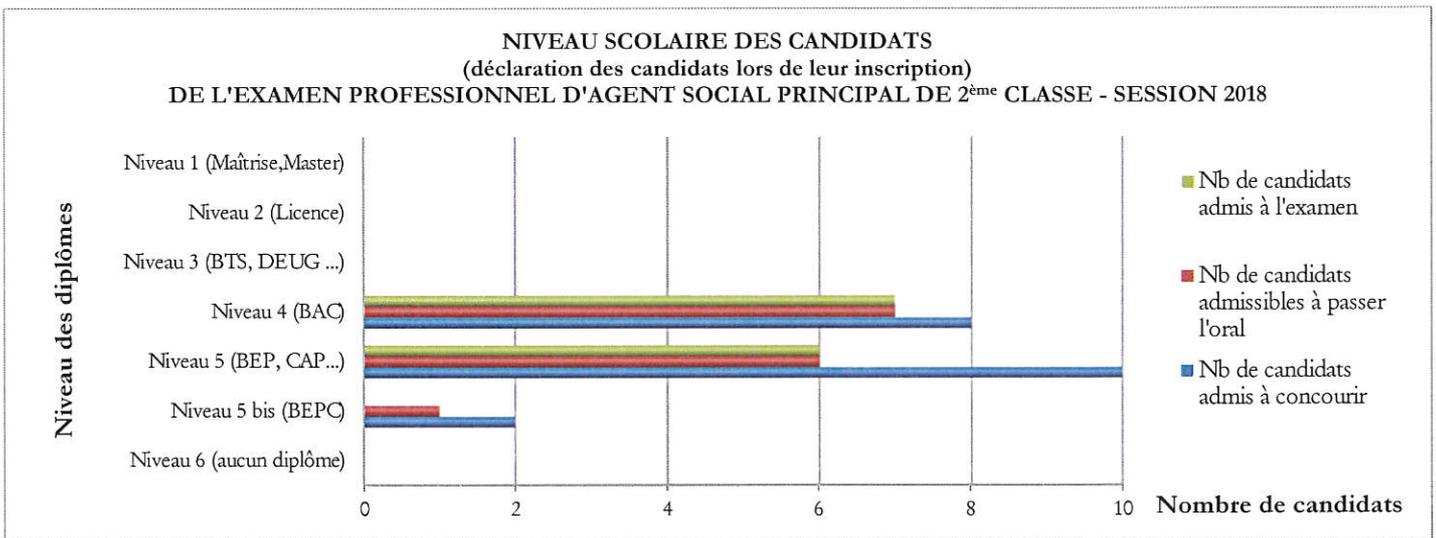
Après la réunion du jury du 30 novembre 2018 statuant sur les candidats admis à passer l'épreuve orale d'admission



Après la réunion du jury d'admission du 9 janvier 2019



NIVEAU SCOLAIRE DES CANDIDATS INSCRITS A L'EXAMEN PROFESSIONNEL D'AGENT SOCIAL PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE - SESSION 2018



Fait à Evreux le 10 janvier 2019

La Présidente du Jury



Annie DEPRESLE